

Assistant médico-administratif

Informations sur le concours

Publié le :	12-05-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	11
Date du concours :	11-08-2025
A propos du poste :	

branche « assistance de régulation médicale »

Informations sur l'établissement

Nom :	Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Ville :	67000 Strasbourg
Site Web :	https://www.chru-strasbourg.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :	10-07-2025
Conditions de candidature :	

Un concours externe et interne sur titres et réservé d'assistants médico-administratifs de classe supérieure, branche « assistance de régulation médicale » est ouvert aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, en application du décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir 11 postes susceptibles d'être vacants.

a. Concours interne sur titres

03 postes sont ouverts au concours interne sur titres

Peuvent candidater au concours interne sur titres:

Les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les militaires ainsi que les agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année d'organisation du concours.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services, au 1er janvier de l'année d'organisation du concours, auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique.

Les candidats devront également justifier du diplôme d'assistant de régulation médicale institué par le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 susvisé, et délivré par un centre de formation agréé par le ministère chargé de la santé pour la branche « assistance de régulation médicale ».

b. Concours externe sur titres

02 postes sont ouverts au concours externe sur titres.

Peuvent candidater au concours externe sur titres :

Les candidats doivent être titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.

Les candidats devront également justifier du diplôme d'assistant de régulation médicale institué par le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 susvisé, et délivré par un centre de formation agréé par le ministère chargé de la santé pour la branche « assistance de régulation médicale ».

c. Concours réservé

06 postes sont ouverts au concours réservé.

Peuvent candidater au concours réservé :

Les agents titulaires du diplôme d'assistant de régulation médicale mentionné à l'article L. 4393-19 du code de la santé publique relevant de l'une des situations suivantes :

1° Membres du corps des permanenciers auxiliaires de régulation médicale régi par le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

OU

2° Agents titulaires de catégorie C et agents non titulaires ayant exercé, pendant une durée d'un an au moins à compter du 1er octobre 2019, la fonction d'assistant de régulation médicale dans un établissement mentionné à l'article L. 5 du code général de la fonction publique.

Pièces à fournir :

Un formulaire d'inscription complété* ;

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre (lettre de motivation) ;

Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies;

Une photocopie des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire (diplômes) ;

Un état signalétique des services publics établi par le service carrière de l'établissement de rattachement (y compris les établissements précédents) ;

Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

Pour les candidats de moins de 25 ans, une photocopie de l'état signalétique des services militaires ou, pour les candidats n'ayant pas accompli le service national, la photocopie d'une pièce attestant de leur situation au regard des lois sur le recrutement de l'armée (certificat individuel de participation à la JDC) ;

La fiche du poste occupé au moment de l'inscription ;

A ajouter pour le concours externe uniquement :

- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) ;
- Les attestations des emplois préalables (s'il y en a eu) ;

A ajouter pour le concours interne uniquement :

Un dossier complété de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat*.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Direction des ressources humaines et de la politique sociale

Cellule Concours

1, Place de l'Hôpital – BP 426

67091 STRASBOURG Cedex